

Édition Ordinaire: 12; Édition Hebdomadaire, 10s, par année. On s'abonne à Montréal, au bureau du journal, rue St. Thérèse, vis-à-vis la rue St. Denis, et aux adresses suivantes: M.M. E. R. FABRE ET CIE.....No. 3, rue St. Vincent, Jos. Roy.....No. 25, rue St. Gabriel, Rom. TARDIEU.....No. 11, rue St. Paul, Et dans les campagnes, chez les agents dont les noms se trouvent à la dernière page.

THE PAPERS.

On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. L'abonnement est toujours du premier du mois. L'abonnement est payable par semestre et d'avance. L'Édition Ordinaire paraît tous les jours par semaine et le Mardi, Jeudi et Samedi, et deux fois en hiver, les Mercredi et Samedi. L'Édition Hebdomadaire paraît le Mercredi en été, et le Jeudi en hiver. —On s'annonce que dans l'Édition Ordinaire.

Rapport de l'enquête sur les événements du 9 juin au soir.

(SUITE.)

M. C. J. COURSOI, l'un des coroners pour Montréal et avocat, prête serment et dépose :

Je passai sur le marché à feu en allant chez moi, le 9 juin, vers 7 1/2 heures du soir. Je passai à travers plusieurs groupes sur le marché, je vis des troupes, et le maire près des soldats. En approchant, je vis que le colonel Ematinger était blessé au front et me dit qu'il avait été blessé ce qu'il avait. Il me rendit qu'il avait été blessé ce qu'il avait. Il me dit qu'il avait été blessé ce qu'il avait.

Avant la lecture de l'acte de riot, j'ai vu le maire et je lui ai parlé. Je vis la foule sortir de Zion church—et elle sortait tranquillement. Les personnes descendant passer de chaque côté des soldats, sur le pavé, et alors j'ai entendu le maire dire à la foule, "disperser-vous, disperser-vous, ne vous assemblez pas—sûrement je vais vous disperser—je vais lire l'acte de riot." Je me rendis au maire et lui dit qu'il ferait mieux d'avoir la police pour lui aider. Il me répondit d'une manière violente, "je ne puis être partout." Je lui dis alors que j'irais chercher la police moi-même. Le conseiller Honier était présent, et il alla la chercher. En ce moment j'entendis un coup de feu près de la maison de M. Leprohon. Quelques secondes après j'en entendis d'autres près de la maison de pompe, puis près de l'église américaine.

Le maire avança alors de 10 ou 15 pas, presque en ligne avec la première division. Il ouvrit un papier et lut ce que je supposai être l'acte de riot. Après avoir lu quelques moments, il se tourna et avança vers les soldats, je les vis lever leurs fusils, très irrégulièrement, et le feu commença. Ils tiraient trois et quatre à la fois, et ensuite un et deux. Avant que le feu de cette division fut fini, l'autre division commença. Cette dernière tira avec plus de rapidité que la première. Je regardai dans la direction du Beaver Hall, et je vis tomber plusieurs personnes. Je vis aussi tomber un homme du feu de la première division.

J'étais sous l'impression qu'ils étaient tous morts; j'étais indigné, et je courus au maire et lui dis: "Au nom de Dieu! monsieur, comment se fait-il que les citoyens sont tués comme des chiens!—toute cette fusillade est un meurtre!" Il était alors entouré de plusieurs messieurs qui l'accusaient de la mort de tant d'hommes. Je leur dis que le maire leur répondrait le lendemain, craignant que les résultats ne soient pires (comme il avait encore la charge des troupes) s'il perdait complètement sa présence d'esprit. Avant la fusillade le maire était très excité. Il me demanda de me charger de la seconde division des troupes, mais je refusai, n'ayant pas été consulté sur ce qui devait être fait pour maintenir la paix, et je ne voulais pas alors prendre la responsabilité. J'étais convaincu qu'il n'y avait pas de nécessité de lire l'acte de riot, ni de faire tirer.

Je ne savais pas qui avait ordonné de tirer. Lorsque j'allai au maire, j'étais sous l'impression qu'il avait lui-même ordonné de tirer à la première division. L'officier commandant cette division était devant le maire lorsque celui-ci lut l'acte de riot. J'étais à environ 9 ou 10 pieds de lui lorsqu'il le lut. Le seul mot que je me rappelle avoir entendu lire au maire est "disperser-vous." Il le lut très rapidement; il peut avoir commandé le feu sans que je l'aie entendu de la position où j'étais, mais il n'aurait pas pu le commander à la seconde division sans que je l'entende.

Il est possible que les mots "fire! fire!" aient été prononcés sans que je les entende, car je tournais le dos et il y avait beaucoup de bruit derrière moi. J'ai entendu distinctement le mot "fire!" mais qu'il ait été prononcé par le maire ou par les personnes derrière moi, c'est ce que je ne puis dire. J'ai vu distinctement des soldats de la première division, sur le premier rang, tourner leurs fusils en tirant, suivant apparemment quelqu'un qui se sauvait. Ils avaient leurs fusils sur leurs épaules, et au lieu de les lever tout droit, ils les obliquèrent dans la direction de ceux qui se sauvaient dans la rue Craig. Je ne suis pas habitué aux phrases militaires, et j'en ai plus appris depuis le commencement de cette enquête que je n'en saurais avant.

SIR JAMES ALEXANDER, Major dans l'armée et Aide-de-Camp du commandant des forces, prête serment et dépose :

J'étais sur le marché à feu le 9 juin au soir, avant l'arrivée des troupes. J'étais dans Zion Church pour entendre la lecture, et je restai là pendant quelque temps. (Le témoin corrobore les dépositions des autres témoins relativement aux applaudissements dans l'église et aux cris du dehors.) La lecture de ceux qui étaient au-dessus et les tentatives des autres pour les modérer.) Je vis quelques messieurs descendre par une porte dans le bas de l'église, et ensuite j'en vis un remonter avec un fusil; je lui demandai ce qu'il y avait, et il me dit que des émeutiers avaient attaqué l'église. Je savais avant que des troupes avaient été placées près de là, et je pensai qu'il était temps de les joindre et d'aider à réprimer le riot, s'il en survenait. Comme je me rendais à la porte de l'église, je vis que la police, qui avait stationné vis-à-vis, avait été dispersée, et je vis que quelques messieurs du dedans de l'église poursuivaient les émeutiers sur le marché à feu. Des coups de feu leur avaient été tirés, et lorsque des personnes qui les poursuivaient revinrent dans l'église, je descendis à la pesée et je m'informai si quelqu'un avait été blessé. On me dit qu'il y en avait trois. Je demandai où ils étaient, et on me dirigea devant la pesée, où je trouvai un homme étendu à terre qui avait reçu une balle dans le côté; c'était Donnelly. Je dis, "Il faut le porter chez le Dr. McDonnell," et je demandai deux hommes, qui le portèrent chez le docteur. En cherchant les deux autres qui avaient été blessés, j'entendis dire qu'ils avaient été emportés par leurs amis. Je vis alors les troupes venir de la rue Craig.

(Le témoin décrit le mouvement et la position des soldats.)

Je vis le maire et le major McDonald avec lui; le col. Hogarth commandait les troupes. Il semblait y avoir une discussion entre le maire et le major sur ce qu'on devait faire des troupes, et le col. Hogarth paraissait désirer des ordres précis sur ce qu'il devait en faire. Durant toute la journée je pensais qu'il pouvait y avoir une émeute dans la soirée, et vers le milieu du jour je me rendis sur les lieux de moi-même pour visiter les environs au cas où les troupes seraient obligées d'agir. Je leur dis que si la moitié des troupes était envoyée sur la côte pour garder le devant de l'église libre, et si l'autre moitié était placée en bas, cette partie de la congrégation qui était dans l'église pourrait se retirer. Ma proposition ne fut pas adoptée, et n'ayant pas alors le commandement, je n'avais pas d'affaires là, et je me retirai sur un côté de la rue, au-dessous de la seconde division.

Je vis alors une émeute et des coups de feu tirés d'un rassemblement entre la maison de pompe et la petite rue, et presque en même temps d'autres coups de feu tirés sur la côte au-dessus de moi. Je pensai alors que quelques uns des émeutiers avaient fait le tour par derrière l'église, ou peut-être par derrière l'église unitarienne. Quelqu'un qui était près de moi sur le pavé s'écria: "Les troupes vont faire feu!" Il y avait des hommes et des femmes autour de moi, et la fusillade commença immédiatement. Quelqu'un près de moi se mit à rire et dit: "Ils ne tirent qu'à poudre." Je répondis: "Je crois que non—Ils ne tirent pas à poudre, je vois que non—Ils ne tirent pas à poudre." Je vis tomber un enfant par la fusillade; je vis aussi plusieurs autres personnes qu'on emporta.

Je traversai la rue vers la pesée, et je vis le capitaine Ematinger, chef de police, qui avait du sang sur son habit, provenant d'une grave blessure qu'il avait sur une tempe. Vers ce temps, je vis le maire avec quelques messieurs qui descendaient la côte et qui l'accusaient d'avoir ordonné de tirer. Il y en avait tant qui parlaient à la fois, qu'il semblait n'avoir pas le temps de donner d'explication. Ces messieurs paraissaient très excités, peut-être parce qu'ils avaient été en danger par le feu de la seconde division, ou parce que quelques uns de leurs amis avaient été blessés. Le maire les laissa, mais il fut encore entouré par d'autres, paraissant être de respectables ouvriers, qui le menaçaient encore, et le maire avait la langue échauffée et si violent que j'ai craint qu'il ne fut en danger de recevoir des injures personnelles. Je ne vis pas de police près de lui pour l'assister.

Je le pris par le bras et lui dis: "Vous ne devez pas pour aucune raison permettre à la foule de s'annexer autour de vous." Je le pouvais parmi les soldats qui étaient près de nous et lui dis: "Vous ferez mieux de rester ici pour être protégé." Vers ce temps le colonel d'Urban arriva et commanda les troupes. Il en envoya une partie à l'église pour prendre le père Gavazzi et ceux qui demandaient protection et les escorter chez eux. Après cela je crus entendre plusieurs coups de feu vers la maison de pompe. Le colonel d'Urban s'avancant ensuite avec les troupes vers les rues McGill et St. Jacques, où il y avait des rassemblements et se dispersèrent aussitôt. Le général Rowan ayant entendu la fusillade de sa maison sur la rue Sherbrooke, arriva alors sur les lieux, ainsi qu'un renfort de 100 hommes. (Réponses aux questions du jury et du coroner.)

J'ai pensé que la fusillade de la première division à cet endroit par les coups de feu près de la rue McGill et par la conduite séditieuse de la populace. Et je crois que les coups de feu sur la côte ont causé la fusillade de la seconde division. J'ai vu une commotion sur la côte comme si on s'y était battu. Je vis deux hommes sortir de la rue Latour, et je crois que c'est cela qui a occasionné cette commotion qui paraissait être un commencement d'émeute. C'était environ vis-à-vis l'église.

Je fus très surpris d'entendre tirer la seconde division. Avant la fusillade de la seconde division je n'entendis pas de commandement; j'étais assis près pour l'entendre s'il y en eut eu. Je vis un certain nombre de personnes descendre sur le pavé paisiblement, comme si elles sortaient de l'église. Je n'ai pas entendu le mot "fire!" avant la décharge des fusils.

Personne ne peut avoir de doute que la populace qui s'assemblait devant l'église voulait interrompre la lecture; je crois aussi d'après l'esprit déterminé montré par ceux qui étaient dans l'église ainsi que par ceux du dehors, que si le maire n'avait pas fait sortir les troupes, un grand massacre aurait eu lieu dans l'église et aux alentours; et que, quoique nous devons tous regretter le sang qui a été versé, cependant, d'après ce que j'ai vu alors, j'aurais été pire si les troupes n'avaient pas été présentes.

D'après ce que j'ai vu à Québec et ce que j'avais entendu dire durant la journée du 9, je pensais que c'était une sage précaution de la part de ceux qui se proposaient d'aller à la lecture de se préparer pour une attaque, quoique je ne croyais pas qu'ils y allaient pour se battre, à moins d'être forcés de le faire. J'ai compris que l'église avait été attaquée, et en conséquence j'ai cru que ceux qui étaient dans l'église étaient justifiables de recourir aux armes. Je ne crois pas qu'il fut nécessaire de tirer sous prétexte de se défendre. J'étais trop loin de la foule vis-à-vis la première division pour voir s'il était nécessaire de faire tirer. Je ne crois pas qu'il fut nécessaire de tirer une volée sur la côte; j'étais alors au milieu de la foule, et je ne pouvais voir ce qui se faisait sur la côte. D'autres messieurs placés que moi ont pu voir la nécessité de faire tirer. La ville était dans un état de trouble durant la soirée, et on entretenait des craintes pour la sûreté de St. Lawrence Hall et de Zion church. Je ne connais pas ceux que j'ai vu avec des armes à feu dans l'église. Je crois que la vie de ceux qui étaient dans l'église était en danger par la populace. Il ne pouvait pas y avoir d'attaque sur l'église sans que je le sache. Il est alors 7 heures, et la cour s'ajourne. Jeudi, 23 juin. Sir Jas. Alexander continue à rendre son témoignage.

Lorsque j'ai été à Zion church, j'ai vu des rassemblements sur le marché à feu, et une foule considérable au coin de la rue Latour près de l'église.

Tout était tranquille. Comme militaire, je dis que les troupes doivent tirer lorsque les émeutiers se livrent à la violence ou se préparent à détruire la propriété. Par le fardeau.—Sur quel point y a-t-il eu une provocation pour autoriser les troupes à tirer, autant que vous avez pu le voir? Sir Jas. Alexander.—J'ai entendu un coup de feu en face de l'église, et deux autres à peu près dans le même temps dans la direction de la côte. C'est la seule chose qui m'a paru avoir déterminé les troupes à tirer. Q.—Avez-vous vu le capt. Cameron? R.—Pas immédiatement avant le feu. —Le capt. Cameron était-il en position de pouvoir mieux juger que vous de la nécessité de tirer, et croyez-vous que sous les circonstances, il était plus justifiable de voir cette nécessité? —Certainement, j'ai été appelé pour aider aux autorités civiles, mais il n'est jamais devenu nécessaire de tirer. La manière de procéder est celle-ci: Le maire lit l'acte de riot et délègue son autorité à l'officier, lui disant de maîtriser l'émeute par tous les moyens en son pouvoir. L'officier se tient en avant des troupes. Il somme les émeutiers de se disperser, et s'il ne le font pas, il donne, d'une voix forte, à ses hommes le commandement "With ball cartridge, load." Ceci a presque toujours l'effet de calmer l'émeute. —Dans quelle position se trouvait l'officier de la division que vous avez vu tirer? —Il était probablement en avant de ses troupes. S'il se fut attendu à une décharge, il aurait, sans doute, pris une autre position. Le sergent WILLIAMS ayant été appelé pour certifier la liste présentée par M. Wallace, M. Stuart entra encore son protest.

Le sergent WILLIAMS qui avait commandé la division, j'ai fourni au lieutenant et adj. Wallace une liste de ceux dont les gibernes avaient été examinées et la signature au bas de cette liste est la mienne. Le 10 de juin, j'ai été aux casernes et je me suis assuré de chacun d'eux du nombre de cartouches qu'ils avaient. Je n'ai pas examiné toutes les gibernes—A quelques uns, il manquait deux cartouches, à d'autres une seulement. Je ne puis dire que le rapport que j'ai fait prouve que les soldats aient tiré, il prouve seulement qu'il leur manquait des cartouches. Bar M. Stuart.—Ils auraient été punis s'ils se fussent refusés à laisser examiner leurs gibernes. Je n'ai pas sorti dans la soirée du 9. Le jury se plaint qu'on produise ainsi des témoins qui ne peuvent rien prouver, et remarque que c'est une grande perte de temps. Le coroner informe le jury et le conseil que le sergent Williams a été examiné pour corroborer la déposition de l'adj. Wallace. M. Savage, l'un des jurés, demande au témoin s'il serait en état de fournir une liste de ceux qui ont tiré et de ceux qui ne l'ont pas fait. Témoin.—Le rapport contient les noms de dix hommes qui ont déclaré avoir tiré.—Regardant la liste, le témoin dit que c'était seulement un rapport des cartouches "used". M. Savage.—Dois-je comprendre que les mots used et fired veulent dire la même chose? Témoin.—Non, Monsieur. JOHN COUSIN, du 26ème régiment.—J'étais de service, le 9 de juin sur le marché à feu. J'étais dans la division d'en bas, dans le rang de derrière—je ne puis dire qu'il était à ma droite et je n'avais personne à ma gauche. Nous avons reçu le commandement ordinaire pour tirer. Nous étions au repos—on nous a donné les mots "carry arms, ready, present." C'est le col. Hogarth qui a donné le commandement. J'appartiens à la compagnie No. 2, je ne connais que quelques-uns des hommes de ma compagnie. Il y avait un Peter Riley et Sarrison Peoples. Je ne m'en rappelle pas d'autres. Je crois que John McNailey y était. Il y avait aussi un Robinson, non pas Robertson. Je le coroner lui demanda si telles personnes étaient dans la foule, les nommant d'après la liste fournie par l'adj. Wallace, et sa réponse à chaque question était invariablement: "Il y a tel homme dans la compagnie, mais je ne suis pas sûr qu'il y ait ce soir-là. Après que nous eûmes tiré, la trompette sonna pour faire cesser le feu. Il n'y a pas eu de commandement pour tirer, mais nous avons reçu le commandement "Carry arms." Le maire a lu l'acte de riot.

Après l'acte de riot, il se tourna du côté des officiers et s'écria "fire, fire, there is no time to be lost." Je crois que l'officier commandant était entre les deux divisions, mais je n'ai pu le voir parce que j'avais le dos tourné de ce côté. Je ne puis dire s'il y avait en face un officier ou non. Environ deux minutes se sont écoulées entre les mots du maire et le feu des troupes. Le commandement militaire pour tirer a été donné après qu'il eût prononcé les mots que j'ai dit. Je suis sûr que le commandement est venu du col. Hogarth. Avant que nous ayons tiré, il y avait quelque trouble sur la place à notre gauche et quelques coups de feu avaient été tirés. Le maire se retira en arrière avant que le commandement ready present ait été donné, mais je ne puis dire s'il a parlé au col. Hogarth, j'avais perdu le maire de vue avant que le commandement fut donné. Environ trois minutes se sont écoulées entre la lecture de l'acte de riot et le commandement de tirer. Le feu de la division inférieure était irrégulier. Q. Avez-vous déchargé votre fusil? La cour lui dit qu'il n'était pas obligé de s'en occuper lui-même—alors, il dit qu'il ne répondrait pas à la question. Q. Avez-vous vu aucune nécessité pour votre division de tirer? Je n'ai pas d'affaires à m'occuper de ce que ne regarde que mes supérieurs. Je ne me rappelle pas avoir entendu le colonel Hogarth désigner la division qui devait tirer

mais je crois que le commandement "Carry Arms" s'adressait à la division inférieure.

Il y avait de la confusion autour de moi lorsque l'ordre a été donné. Il y avait une partie du 20ème régiment dans nos casernes ce jour-là, mais je ne puis dire s'il y a eu quelque communication entre les deux régiments. Si un homme eût été tué, on ne lui aurait pas permis de sortir. J'ai été 13 ans dans l'armée, toujours dans le 26ème régiment. Je crois que les mots ready present s'adressaient aux deux divisions. C'est sur l'ordre du colonel Hogarth que nous avons chargé à balle. JOHN CONNER, sergent du 26ème régiment. J'étais l'un des sergents avec la compagnie sur le marché à feu le 9 au soir. J'appartiens à la compagnie légère; j'étais dans la seconde division de gauche (en face de l'église) sous le commandement du capt. Cameron et du lieutenant. Chute. Nous étions dans la rue depuis environ trois quarts d'heure, les armes sur l'épaule, lorsque j'entendis trois coups de feu sur la côte, et d'autres coups de feu en arrière de moi, où était la première division. J'étais à l'extrême gauche de ma division. Il y eut un court intervalle après ces coups de feu sur la côte, lorsque j'entendis le mot "fire!" répété deux fois. J'entendis alors le commandement "carry arms! ready!" je n'entendis pas le reste du commandement. Vers ce temps, j'entendis une décharge de mousqueterie en arrière de moi. Il y eut un court intervalle d'environ une seconde ou deux, lorsque ma division commença aussi à tirer. La décharge que j'entendis en arrière n'était pas une salve, mais un feu irrégulier. Celui de notre division était à peu près le même. J'entendis alors la trompette sonner de cesser le feu, et au meilleur de ma connaissance on ne tira pas ensuite. Lorsque les hommes eurent fini de recharger, nous restâmes là quelque temps, et allâmes ensuite vers l'église. J'étais convaincu alors que c'était le col. Hogarth qui avait commandé le feu. Le commandement fut donné avant qu'aucune des deux divisions ait tiré. J'ai pensé que cet ordre était pour les deux divisions. On ne prit aucune mesure après la fusillade, pour s'assurer combien de fusils avaient été déchargés. J'ai vu sur les lieux la personne qui a paru dans cette cour comme maire de Montréal. Aucun soldat n'aurait chargé à son ordre. J'étais sergent en arrière du capt. Cameron, et j'ai pris sa place lorsqu'il alla devant les hommes, avant la fusillade, et je l'ai vu à la fin lorsque la trompette a sonné de "cesser le feu," mais je ne puis dire l'avoir vu pendant la fusillade. J'étais à ma place sur la gauche de ma division, lorsque la fusillade commença. Je n'ai vu aucun officier aller devant les hommes pendant qu'ils tiraient. On ne m'a jamais demandé durant la soirée ou la nuit, qui avait donné l'ordre de tirer. Je ne veux pas dire si j'ai fait feu ce soir-là. Si la fusillade avait eu lieu sans ordre, les soldats auraient été enfoncés. Une partie de ma division a escorté M. Gavazzi à son hôtel. Je n'ai pas été accusé d'infraction à la discipline pour avoir tiré sans ordre, non plus qu'aucun des soldats, à ma connaissance. Je crois, d'après le ton de vos questions, que le col. Hogarth était à environ quinze pas en arrière de moi, plus à la droite de la première division. Si les citoyens autour de nous avaient fait un peu attention, ils auraient pu entendre le commandement. Étant plus particulièrement adressé aux militaires, il devait plus attirer leur attention que celle des spectateurs. Il a pu attirer l'attention des spectateurs. Étant sous l'impression que les soldats avaient reçu le mot "present," quoique je ne l'aie pas entendu moi-même, j'ai rien fait pour arrêter la fusillade. Au meilleur de ma connaissance, je crois que le capitaine Christopher Mitchell, qui était à ma droite, a déchargé son fusil, mais je ne puis dire positivement qu'il l'a fait. Le capt. Cameron ne m'a jamais dit: "Pourquoi n'avez-vous pas empêché vos hommes de tirer?" ou autre chose à peu près semblable durant cette soirée. La cour s'ajourne alors à samedi, 25 juin. Deuxième jour—Samedi, 25 juin. L'enquête se continue aujourd'hui à 9h. 40 minutes. Le président du jury dit, d'après la nature des témoignages pris jeudi dernier, qu'il prie la cour d'exclure le jury des soldats qui doivent être examinés aujourd'hui, excepté celui qui déposera. En conséquence les soldats présents se retirent. JAMES McCULLOCH, simple soldat du 26ème régiment, est assément et dépose: —Qu'il était dans la première division, sur le marché à feu, le 9 au soir, sur le 1er rang.—Avant que les troupes aient tiré, nous avons reçu l'ordre ordinaire de décharger nos fusils. Nous avions nos fusils sur l'épaule et nous avons reçu les mots: attention—carry arms! ready—present. Ces mots étaient prononcés par le col. Hogarth. Il était en arrière de nous, mais je ne puis dire au juste dans quelle position, d'après le son de sa voix, je pense qu'il était à sept ou huit verges. Celui qui était à ma droite est McInnis ou Leitch; je ne connais pas celui qui était à ma gauche. Je ne sais pas s'ils ont déchargé leurs fusils. Le commandement fut donné du ton ordinaire de la voix du col. Hogarth. Les mots se suivirent régulièrement et immédiatement l'un après l'autre. Je n'ai vu tomber personne des effets de la fusillade. J'ai été pendant six ans et demi dans le régiment, et durant la plus grande partie de ce temps, j'ai eu occasion d'entendre la voix du col. Hogarth presque tous les jours. Il est impossible que je me sois mépris sur le son de sa voix, et je suis certain que c'est lui qui a donné l'ordre. Je n'ai entendu aucun autre commandement de décharger nos fusils. Le lieutenant Quartley après que la trompette eut sonné de "cesser le feu," nous commanda des sections de cinq, et nous dit que nous n'avions fallit tirer de nouveau, nous devrions le faire par sections de cinq, le premier rang faisant feu, et s'il était nécessaire de tirer encore, le second rang devait le faire. Le commandement fut donné d'une voix

forte. Il y avait quelque confusion, mais pas beaucoup lorsque le col. Hogarth donna le commandement.

Je pense que je serais passible d'une punition sévère si je disais que je n'ai pas tiré du tout ou que j'ai tiré sans ordre. Je refuse de dire si j'ai déchargé mon fusil ce soir-là. Je n'ai pas entendu le mot "fire!" avant la fusillade de notre division. Lorsque je suis dans les rangs des soldats, je ne fais attention qu'à ce que dit mon officier; le col. Hogarth peut avoir parlé plus haut que la personne qui a dit "fire!" mais je n'ai pas entendu ce mot. On ne nous a pas commandé en sections avant de laisser la cour des casernes. JAMES H. GOODFELLOW, sergent dans le 26ème régiment, dépose:—J'étais dans la première division dans la soirée du 9, sur le marché à feu. Les fusils furent déchargés d'après l'ordre d'un officier. J'ai entendu les mots carry arms—ready, qui me parurent venir du col. Hogarth. Je suis familier avec sa voix, et les mots furent prononcés par lui au meilleur de ma connaissance. Je n'ai pas entendu le mot "present," étant trop occupé à reculer ceux qui étaient près de moi. J'étais vers la droite de ma division. Le colonel, par sa voix, semblait être en arrière, vers la gauche. Je le vis pendant la fusillade. Il était alors à environ six verges de la première division. Le maire était alors près de lui. Il s'éleva environ trois secondes après le moment où j'entendis le mot "ready" et la décharge du premier fusil. Immédiatement avant la fusillade, je vis le maire près du col. Hogarth. Il avait un papier à la main, et après l'avoir lu s'écria: "fire fire fire!" J'entendis le mot "ready" après les mots "fire!" Je crois que le maire n'a pas tout lu l'acte de riot. Je ne sais combien de temps s'est écoulé entre le mot "fire" du maire, et le mot "ready" du colonel—peut-être cinq minutes. Le commandement fut donné du ton de voix ordinaire du col. Hogarth, qui, en général, n'est pas très haut. J'ai cru que l'ordre était pour les deux divisions. J'étais de treize à quinze pas du col. Hogarth lorsque j'ai entendu le commandement. J'ai vu le visage du maire lorsqu'il prononça les mots "fire, fire," après avoir lu le papier qu'il avait dans la main. Je n'ai pu me méprendre quant à celui qui a prononcé ces mots. Je n'ai entendu personne blâmer les soldats pour avoir tiré cette soirée. M. Quartley m'a dit qu'il pensait que le maire avait eu tort de faire tirer. Les troupes britanniques ne tirent jamais après les mots "carry arms—ready," sans qu'un autre mot soit ajouté. Je crois que les troupes ont fait feu pour obéir à leurs officiers, et non pour obéir au maire. Il n'est pas du devoir du sergent de faire feu, à moins qu'il ne soit contraint de le faire. Lorsque le mot "ready" est prononcé, les mots pour empêcher les fusils de partir, sont: "As you were—comme vous étiez." Je n'ai pas entendu ces mots. Après la fusillade, le lieutenant Quartley dit aux soldats, que la proclamation qu'ils tiraient, ils devaient tirer par file. Je n'ai jamais dit que les soldats avaient tiré d'après l'ordre du maire. JOHN HINDE, sergent dans le 26ème régiment, dépose:—Dans la soirée du 9 juin, j'étais sur le marché à feu dans la première division. Avant la décharge des fusils, j'entendis le commandement "fire!" Je n'ai entendu aucun autre commandement. Je ne puis jurer par ce que commandement a été prononcé. Il peut l'avoir été par un officier ou par un autre individu. (Le témoin corrobore les dépositions des autres soldats quant à la position des soldats et celle du col. Hogarth; puis il dit qu'il a entendu le mot "fire!" dans la direction où le maire et le col. Hogarth étaient; qu'il pense que les soldats ont fait feu d'après le mot "fire," mais qu'un officier ne l'aurait pas prononcé s'il avait désiré que les soldats fissent feu. Il ne croit pourtant pas que les soldats aient changé leur position de "standing easy" à "ready present" sans le commandement d'un officier. Puis il ajoute que si les soldats avaient tiré sans ordre, ils auraient été enfoncés.) La cour s'ajourne à lundi, pour siéger du 9h. A. M., à 1h. P. M. Troisième jour—Lundi, 27 juin. L'enquête est reprise à 9h. 40 A. M. WILLIAM WYLLIE, simple soldat dans le 26ème régiment, est assément et dépose: Dans la soirée du 9 juin dernier, j'étais dans la division supérieure des troupes stationnées sur le marché à feu. Avant que cette division ait tiré, j'ai entendu le commandement militaire qui le leur ordonnait. En arrière de moi se trouvait le maire, dans un état de grande excitation. Plusieurs personnes l'entourèrent et il leur dit: "disperser-vous ou vous en subirez les conséquences; rappelez-vous que j'ai lu l'acte de riot." Le col. Hogarth se tenait entre les deux divisions. Je ne puis dire ce qui a eu lieu par rapport à la division inférieure, mais j'ai entendu un feu irrégulier venir de là. Nous étions au repos. Le commandement que nous avons reçu n'est pas carry arms, mais ready present. Ce mot de commandement ready present a été donné par le capt. Cameron, et en conséquence, la division supérieure a déchargé ses armes. Après avoir déchargé nos fusils, nous rechargâmes. Le feu de la division supérieure a été irrégulier parce que les soldats hésitaient à tirer. J'étais au centre du rang de derrière et le commandement par le capt. Cameron, a été donné, je crois, de la droite de la division. Je n'ai pas entendu le col. Hogarth donner aucun mot de commandement. Immédiatement après la décharge, le capt. Cameron se rendit au front de la division. Je ne crois qu'il sentait qu'il avait donné trop précipitamment l'ordre de tirer, et sous l'influence de l'excitation, il dit: "Je n'ai donné aucun ordre pour tirer." Je ne puis dire si mes voisins, à gauche ou à droite, ont déchargé leurs mousquets et je refuse de déclarer si j'ai déchargé le mien ou non. Je n'ai pas vu le capt. Cameron essayer d'empêcher le feu de la division supérieure. Je l'aurais vu s'il fut venu, pendant la dé-

charge, de la droite de la division au centre. Quelqu'un m'a dit que s'il n'y avait pas de preuve que les officiers eussent ordonné de tirer, les soldats seraient sévèrement punis pour avoir tiré sans ordre sur le peuple. Je le savais parfaitement. Tout soldat connaît son devoir. J'ai entendu le maire ordonner de tirer. Je crois qu'il s'est servi de ces mots: "Fire, fire, there is no time to be lost. Immédiatement après, la division inférieure commença son feu irrégulier. Quand les troupes de la division inférieure ont fait feu, ceux de l'autre division ont été surpris, voyant qu'aucune provocation n'avait été offerte.

Et quand le capt. Cameron donna le commandement, les soldats ont hésité à tirer. J'ai été quinze ans au service de l'Angleterre et deux ans au service de l'Espagne. Je porte une médaille que j'ai reçue dans l'expédition de la Chine. Durant mon service, je n'ai jamais vu un officier négliger de donner les mots carry arms lorsqu'il veut les faire passer de la position de slope arms à celle de ready present. Si le col. Hogarth avait donné les mots du commandement, je l'aurais entendu. Si le capt. Cameron eût dit steady men, j'aurais pu confondre ces mots avec ready present. Je n'appartiens pas à la compagnie du capt. Cameron mais je suis familier avec sa manière de commander, attendu qu'il a été notre adjudant pendant plusieurs années. THOMAS BRIGGS, simple soldat du 26ème régiment, dépose:—J'étais dans la division supérieure, stationnée sur le marché à feu, dans la soirée du 9 juin courant. Avant que cette division ait déchargé ses armes, j'ai entendu donner le mot de commandement. Les mots dont on s'est servi sont ready present. Ils ont été donnés par le capt. Cameron. Après la décharge j'ai entendu le mot load donné aussi par le capt. Cameron. J'ai chargé en conséquence. La trompette a sonné l'ordre cessez firing. Lorsque le capt. Cameron a donné l'ordre de tirer, je ne l'ai pas vu, mais je crois qu'il était en arrière du centre droit. J'étais dans le rang de derrière de la cinquième ou sixième file de la gauche. Après que le son de la trompette eût fait cesser le feu, le capt. Cameron fit le tour par la gauche et vint en front de la division. Alors, il donna le commandement to shoulder and slope, et nous dit d'attendre ses ordres. J'ai entendu parler le col. Hogarth, mais je n'ai pu entendre ce qu'il a dit. J'ai entendu les mots fire, fire, avant que la division inférieure ait tiré. C'est deux ou trois secondes après que la division inférieure eût tiré que le capt. Cameron a ordonné à la division supérieure de tirer. Je n'ai entendu le capt. Cameron blâmer personne pour avoir tiré. J'ai été huit ans dans le service—toujours dans le 26ème régiment. Nous n'avons eu aucun commandement pour changer de slope arms à carry, autant que je m'en rappelle. J'ai passé de la position de slope arms à ready pour obéir au commandement du capt. Cameron. Je ne l'ai pas entendu se servir des mots steady men. Quand un officier donne l'ordre de tirer, il passe en arrière avant de le donner. C'est deux ou trois minutes avant que le capt. Cameron ait donné l'ordre de tirer que j'ai entendu la voix du col. Hogarth. Je ne sais pas si j'aurais pu entendre le col. Hogarth donner le commandement "carry arms." Il y a eu un moment de bruit et de confusion tels que si un mot de commandement eût été donné, je n'aurais pu l'entendre. Lorsque le capt. Cameron a donné l'ordre "ready present," je ne puis dire qu'il y eût beaucoup de bruit et de confusion. JOHN DOHERTY, simple soldat dans le 26ème régiment, dépose: Dans la nuit du 9 juin, j'étais dans la division inférieure des troupes sur le marché à feu. Avant la décharge, j'ai entendu les mots: "Attention—carry arms—ready—present" prononcés par le col. Hogarth. Alors, il était à environ sept verges et demi de moi, en arrière et à la gauche de ma division. J'étais dans le rang de devant, dans la huitième file à partir de la droite. Le mot "reload" n'a pas été donné et n'est pas dans les règlements militaires. Je suis très certain que c'est le col. Hogarth qui a donné ce commandement. Je ne puis dire qu'il y eût dans ce temps-là beaucoup de bruit et de confusion entre les deux divisions. Lors de la décharge, lieutenant Quartley était en arrière de la division. Il vint ensuite en front et nous fit former en sections de cinq. Je n'ai entendu aucun officier prononcer le mot "fire." Le col. Hogarth a donné l'ordre de tirer sans s'adresser particulièrement à l'une ou l'autre division. Je sais que je serais sujet à une sévère censure si je tirais sur l'ordre d'un autre que de mon officier commandant. WILLIAM WATSON, simple soldat dans le 26ème régiment, dépose:—Étais dans la division d'en bas. Étais dans le rang de devant, vers le centre. Avant de décharger nos fusils, nous avons reçu les mots ordinaires de commandement. Le col. Hogarth a dit "attention" et le lieutenant Quartley "carry arms—ready—present." Après le feu, le lieutenant Quartley nous a dit de recharger au plus tôt. La trompette sonna "cease firing" tandis que je rechargais. Le lieutenant Quartley se tenait en arrière de moi, tout près, lorsqu'il a donné le commandement que j'ai dit. Je suis positif à dire que c'est de lui que nous avons reçu le commandement. M. Quartley, je crois, a été environ trois ans dans le régiment. Il n'a pas été officier de ma compagnie. Le feu a commencé aussitôt après que notre compagnie eût le mot "present." J'ai entendu le maire crier "fire, fire away, there is no time to be lost." Je ne l'ai pas vu quand je l'ai entendu dire ces mots. Q.—Comment savez-vous que c'est le maire qui a dit ces mots, si vous ne l'avez pas vu? Témoin.—Après le feu, j'ai vu quelqu'un courir à lui et lui dire qu'il avait assassiné quelques-uns des meilleurs citoyens de Montréal. Je le savais aussi pour l'avoir entendu donner des ordres plusieurs fois,

lorsqu'il parlait au col. Hogarth. Je l'ai entendu nommer "M. Wilson." Le feu de la division inférieure a commencé environ deux minutes après que le maire eût dit "fire." C'est dans cet intervalle que j'ai entendu les mots "attention—carry arms—ready—present." Le mot "attention" du col. Hogarth est venu immédiatement après le mot "fire" du maire. Il est possible que le col. Hogarth ait prononcé les mots de commandement et qu'ils aient ensuite été répétés par le lieutenant Quartley, sans que j'aie entendu la voix du colonel qui n'est pas très forte. La cour s'ajourne alors à mardi, à 1 heure P. M. Quatrième jour—Mardi, 28 juin. L'enquête se continue à 1h. P. M. Le coroner remet entre les mains du jury deux plans du marché à feu, et des localités voisines—l'un fourni par la politesse de sir James Alexander, et l'autre par ordre de la cour, par John Ostell, écrivain. WALTER M'YNOCH, trompette du 26ème régiment.—J'étais sur le marché à feu le 9 au soir, à quelques pas du col. Hogarth durant toute la soirée. J'entendis le maire commander aux troupes: "Fire away! there is no time to be lost." "Tirez, il n'y a pas de temps à perdre." Je n'ai pas entendu d'autre commandement, étant presque au centre, entre les deux divisions. Je n'ai pas entendu le col. Hogarth donner ordre aux troupes de décharger leurs fusils. S'il avait donné cet ordre de la manière ordinaire, je suis certain que je l'aurais entendu. Il s'éleva à peu près une seconde ou deux après que le maire eût dit, "fire away! there is no time to be lost," et le feu de la première division commença. Je n'ai pas fait particulièrement attention au temps où la seconde division tira. Je regardais tirer la première division lorsque le col. Hogarth me cria de sonner de "cesser le feu." Immédiatement en sonnant ma trompette les troupes cessèrent de tirer. Je suis depuis neuf ans et demi dans le régiment. Mon devoir est de suivre l'officier commandant afin de pouvoir répéter le commandement avec ma trompette. J'étais assis près du col. Hogarth pour l'entendre, s'il avait donné un ordre. Lorsque le maire eut lu l'acte de riot, il accourut au milieu des deux divisions, en disant les mots que j'ai rapportés, et aussitôt après retourna vers la première division. Plusieurs civils étaient près du colonel lorsque le feu commença. Je n'ai pas entendu le colonel donner d'ordre après le feu, ou faire des observations à quelques personnes; il a pu le faire sans que je l'entende, parce que je ne faisais pas beaucoup d'attention. J'étais à cinq ou six pas en arrière du col. Hogarth lorsqu'il me dit de sonner ma trompette. Je ne puis dire si le colonel a essayé d'arrêter la fusillade avant de me dire de sonner de cesser le feu. En me donnant cet ordre, il lit un pas vers moi. Je n'ai pas entendu blâmer les soldats parce qu'ils avaient tiré dans la soirée du 9. Le major COLIN McDONALD prête serment et dépose:—Je demeure à Montréal depuis plus de 18 ans, et je connais bien la ville et ses habitants.—J'étais sur le marché à feu le 9 juin; les troupes étaient là lorsque j'arrivai. Lorsque l'auditoire sortit de Zion church, j'étais avec la seconde division. Voyant des femmes et des enfants sortir de l'église, je fis un pas ou deux en avant des troupes, et demandai à quelques messieurs de leur dire de se retirer aussitôt qu'il leur serait possible. Pendant ce temps, j'entendis des coups de feu dans la direction de la maison de pompe. Immédiatement après il y eut trois coups de feu tirés de la direction de l'église unitarienne vers en bas. Je vis les trois individus qui tiraient, et j'essayai de les reconnaître, mais cela me fut impossible. Pendant que j'étais ainsi occupé, j'entendis tirer la première division, et immédiatement après, j'entendis la seconde division. Je courus au capt. Cameron et lui dis: "Au nom de Dieu! qu'est-ce que ceci?" Il me répondit: "Je suis comme possible l'arrêter," et il m'en donna des preuves en relevant les canons des fusils des soldats avec son épée. Je me rendis ensuite entre les deux divisions, où je vis le maire; Morrison, l'avocat, lui parlait ainsi que M. Alexandre Moxon, avocat, M. Murray de l'assurance sur la vie, et M. Routh. Quelques-uns d'entre eux l'appelaient meurtre, et disaient qu'il méritait d'être pendu. La foule se rassembla entre les deux divisions, et je demandai au maire d'avoir quelques constables pour les faire disperser. J'étais à environ dix pas de la seconde division, plus près de la droite que de la gauche, immédiatement avant le feu. Avant la fusillade, je n'ai entendu aucun commandement militaire. Une distance de trente pas ne m'aurait pas empêché d'entendre l'ordre, s'il avait été donné, soit par un officier ou par un officier non-commissionné, je l'aurais entendu. Il n'y avait pas de bruit autour de moi ou de l'église qui m'aurait empêché de l'entendre s'il avait été donné. Les officiers, du jour où ils entrent au service, reçoivent instruction de donner le commandement d'une voix forte et distincte. Lorsque je laissa la division, le capt. Cameron était à la droite, et lorsque je retournai il était en avant des soldats, tâchant de relever leurs fusils et d'arrêter la fusillade. Lorsque les soldats tirent, l'officier va en arrière et donne le commandement en arrière. Les personnes qui étaient près de moi retournèrent généralement chez elles au moment de la fusillade. Elles ne paraissent pas avoir peur. Je n'ai vu ou entendu aucun trouble près de l'église, à part les coups de feu dont j'ai parlé. Je n'ai pas fait attention à la position du colonel Hogarth au moment de la fusillade; mais il n'était pas assez loin de moi pour m'empêcher d'entendre sa voix. La voix d'un officier de champ lorsqu'il donne un commandement, est entendue d'un bout du Champ-de-Mars à l'autre. Il n'était pas presque à cette distance de moi. Je n'ai vu aucun préparatif pour tirer; j'en ai connaissance en entendant les coups de feu. Le major Sir James Alexander et le capt. Crespien étaient près de moi au moment de la fusillade, et nous étions tous trois en uniforme. Aucun officier dans notre armée, ou dans aucune armée civilisée, ne donnerait l'ordre de tirer sur son propre

uniforme. Rien n'a pu nous empêcher d'être vus par les soldats. Je ne crois pas qu'un homme dérangé, tirant sans ordre, ferait tirer toute une ligne de troupes. Si cela avait lieu, ce ne serait que dans un corps de troupes très indiscipliné. Lorsque je parlai au capt. Cameron par la fusillade, il paraissait contrarié parce que les soldats avaient tiré. Je ne sais à quoi attribuer ce tir fusillade autrement qu'à une bêtise de la part des soldats qui ont tiré. Je ne crois qu'on puisse l'attribuer à ce que, après que quelques uns eurent tiré pour une raison ou pour une autre, les autres suivirent leur exemple pensant qu'un ordre avait été donné sans qu'ils l'aient entendu. Aucun des officiers n'avait le droit de commander le feu à moins que le col. Hogarth ne leur en ait donné l'ordre. Les officiers subordonnés, lorsqu'ils recevoient le mot de commandement pour faire tirer, ont ordre de le faire. Il n'y avait pas plus de quarante pas entre les deux lignes de troupes.

JOHN OSTELL, arpenteur juré, entre dans la boîte pour authentifier le plan qu'il a fourni et qu'il a préparé sur une échelle de 50 pieds par pouce de mesure actuelle. M. Mulholland suggère que M. Ostell soit accompagné sur le marché à la fin par un officier, ou une autre personne compétente à montrer la position occupée par les troupes, dans la soirée du 9 juin, afin de la marquer sur le plan.

Le coroner dit que cela sera fait. Le lieutenant RICHARD CHUTE, du 26^e régiment, dépose : Dans la soirée du 9 juin, je faisais partie de la division supérieure stationnée sur le marché au foin, dont le capt. Cameron avait le commandement.

Avant le feu, le capt. Cameron et moi marchions de haut en bas, en front de la division. Lorsque la division inférieure a tiré, le capt. Cameron se rangea à la droite et je pris ma position en arrière.

Je vis alors briller deux ou trois amorces dans la direction de Zion church. Notre division commença à tirer presque immédiatement. Avant le feu, je n'ai entendu donner aucun commandement, ni par le capt. Cameron ni par aucun autre officier. Si le commandement de tirer eût été donné par le capt. Cameron ou par quelque autre officier, je crois que je l'aurais entendu, vu que j'étais à une petite distance.

Environ une minute et demie avant le feu le col. Hogarth me demanda où était le feu. Quartley. Je le lui montrai; le col. se dirigea vers la division inférieure, et je le vis qu'à sa position en arrière.

Je vis alors briller deux ou trois amorces dans la direction de Zion church. Notre division commença à tirer presque immédiatement. Avant le feu, je n'ai entendu donner aucun commandement, ni par le capt. Cameron ni par aucun autre officier. Si le commandement de tirer eût été donné par le capt. Cameron ou par quelque autre officier, je crois que je l'aurais entendu, vu que j'étais à une petite distance.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

Je ne me rappelle pas si la trompette a sonné après le feu.

faire tirer, comme nous ne sommes que deux ici." J'étais alors sur les marches de l'église. Je ne connais pas le nom de celui qui a tiré sur Walsh, mais je le connais de vue. C'est un homme d'environ 5 pieds 9 pouces de haut, mais pas bien gros. Il avait un surtout gris et des pantalons carreaux; il avait bonne mine, et portait un chapeau de paille ciré. Il réside à Montréal et je le reconnaîtrai si je le voyais de nouveau.

Environ un quart d'heure après que Walsh fut blessé, j'ai montré cet homme à M. Schiller. Je l'ai vu aussi le premier jour de la cour. J'ai vu Walsh, peu de temps avant qu'il fut blessé, sur les marches de l'église, et je l'ai entendu hurler deux fois à la police. La police l'envoya, et il partit tranquillement.

Avant les coups de feu des personnes venant de l'église, un coup de pistolet fut tiré par les émetteurs sur le capt. Ermatinger. Walsh était un des émetteurs poussant la police, et il était aussi actif que le reste. Lorsqu'il reçut le coup de fusil, il n'avait pas d'armes à feu dans les mains.

La police avait été repoussée avant que Walsh soit tombé. Un homme de police nommé Beaudoin avait été blessé à la poitrine, mais je ne sais pas si c'est par un pistolet ou par un poignard, et le capt. Ermatinger avait reçu des pierres avant cela.

Je ne puis dire les noms d'aucun des chefs des émetteurs; j'étais devant l'église et loin d'eux. Je n'ai pas vu Walsh lancer ou ramasser des pierres, ni se servir de bâton. Je connais quelques uns de ceux qui sont sortis de l'église avec des armes à feu, et j'en connais deux par leurs noms—M. Morrison, l'avocat, et l'ainé des Boyd, l'arpenteur. M. Morrison avait un pistolet à charge main, et M. Boyd avait un fusil. Il n'y eut pas d'attaque sur l'église pendant que j'étais là, et je crois qu'il n'y avait pas la moindre nécessité pour ceux qui sortaient de l'église de tirer sur les émetteurs. Ceux sur qui ils tiraient étaient à plus de 100 verges de l'église.

Ce sont les coups de feu de ceux qui sortent de l'église qui empêchèrent les émetteurs d'y arriver.

Avant de tirer, M. Morrison cria : "Sortez, section première, section seconde, etc." Je ne puis dire si l'intention de la populace était d'entrer dans l'église et d'en faire sortir M. SAVAGE.

M. SAVAGE.—Pourquoi avez-vous empêché Walsh d'entrer dans l'église ? R.—Parce qu'il poussait des cris. Il demanda pourquoi on ne lui permettait pas d'entrer puisqu'il voulait bien payer trente sous comme les autres. Nous n'avions aucun droit de l'arrêter, seulement nous l'avons empêché d'entrer, et il est retourné.

Il ne paraissait pas être en colère. La populace était tranquille lorsque les personnes de l'église ont tiré sur elle.

CHARLES SCHILLER, député clerc de la couronne, dépose :—Je vis une populace nombreuse réunie près de Zion church, le 9 du courant au soir. Des personnes sortirent de l'église et tirèrent 15 ou 20 coups; apparemment, la populace avait tiré trois coups de feu.

Jean-Baptiste Simard, homme de police, me désigna un homme comme étant celui qui avait tiré sur Walsh; cet homme est Robert Esdaile, courtier de cette ville. Simard m'a de nouveau montré le même homme dans cette cour le samedi suivant. J'ai vu une populace revenir de l'église, et conduite par M. George Melver, chapelier de cette ville; cette populace était armée. Il n'y avait aucune nécessité pour ceux qui étaient dans l'église d'en sortir et de tirer sur les personnes qui étaient au dehors. Il n'y eut aucun assaut fait sur Zion church pendant que j'étais là. Quand on me désigna M. Esdaile, il était plus loin que les troupes; il avait un surtout et un chapeau blancs; je suis certain que tel était son vêtement, parce que j'allai près de lui pour l'examiner.

Je vis un conflit entre la police et la populace plus bas que la rue Latour. Aussitôt que les personnes sortirent de l'église, je me retirai vers le Beaver Hall, pour ma propre sûreté.

Q.—Comment avez-vous vu le feu, alors ? R.—En sortant de l'église, les personnes commencent à tirer.

Q.—Quel fut l'effet de ces coups de feu ? R.—L'effet fut de tout disperser, et la populace, et la police, et moi avec les autres. Quant je courus vers le Beaver Hall plusieurs couraient à toutes jambes par derrière moi.—Je vis un homme agacouillé à la porte de l'église pour tirer.

Le Dr. SUTHERLAND, certifie que Charles Austin Adams est mort des suites d'une blessure causée par une balle de mousquet. Le témoin a assisté le défunt depuis le 9 jusqu'au 28 juin, jour de sa mort.

LOUIS LACROIX, homme de police de Montréal, dépose :—J'étais en devoir sur le marché à la fin, le 9 juin au soir. La difficulté commença par les efforts que fit la police pour tenir la populace éloignée, et on jeta beaucoup de pierres sur les hommes de police.

On ne tira aucun coup de feu pendant le combat entre la police et la populace. Je vis plusieurs hommes armés sortir de Zion church. L'un d'eux avait un pistolet à six coups et il le tira sur la foule. Après s'être avancé 15 ou 20 pas plus bas que la rue Latour, il tira sur un homme qui se sauvait; ce dernier tomba aussitôt; comme il essayait de se relever, le même homme lui tira un second coup de feu. Plusieurs personnes crièrent alors : "Walsh est tué." Le nom de celui qui l'a tué est John Howard ou Howard; il demeure dans la rue St.-Sacrement, vis-à-vis chez M. Curville. Je l'ai rencontré hier, il avait encore le même chapeau. Il avait ce jour-là un surtout noir, un pantalon noir et une veste brune de satin ou de soie. Quand cet homme retourna dans l'église, dix ou quinze personnes armées sortaient de l'église. Environ dix coups de feu ont été tirés. M. Homier me dit d'aller à la porte de l'église afin de connaître les personnes qui tiraient. J'y allai et rencontrai l'homme qui avait tué Walsh; il tenait son fusil dans la main gauche. Je vis M. Morrison, l'avocat; il tenait deux pistolets, un dans chaque main.

Walsh n'avait pas d'armes à feu lorsqu'il a été tué. La populace n'avait tiré aucun coup de feu avant que les personnes de l'église eussent commencé le feu.

L'enquête fut ajournée à vendredi, à 1 h. P. M., devant siéger dans la salle de la cour de circuit.

Seizième jour.—Vendredi, 1^{er} juillet. L'enquête se continue aujourd'hui, à 1 h. et demie P. M., dans la salle de la cour de circuit.

RICHARD DILLON, écrivain, est assermenté comme interprète de la cour.

L'agent de police Lacroix ayant été appelé ne comparait pas. M. DEVILIN dit qu'il espère que le coroner indiquera la position que la loi impose dans ce cas; que Lacroix est un témoin important et qu'il est désirable qu'on s'assure de la cause de son absence. Le coroner répond qu'il agira dans cette affaire comme il croira devoir le faire. ALFRED PERRY, fabricant de pompes à incendie, dépose alors : J'étais sur le marché à la fin, le 9 au soir, vers sept heures et demie. Vers le milieu de la lecture, les applaudissements dans l'église furent entendus par la foule, ce qui causa de l'excitation. Il y avait un nombre de personnes près de l'église, au coin de la rue Latour. Parmi elles il y avait deux individus qui paraissaient donner beaucoup de trouble au maire et au capt. Ermatinger. Le maire prit l'un de ces individus pour l'envoyer, mais ses amis le retirèrent d'entre les mains du maire, et il commença à exciter les émetteurs par ses cris. Le nom de cet homme est Brouillet, et il est capitaine de la compagnie du Hero. C'était environ un quart d'heure avant l'engagement de la populace avec la police.

Voyant que le maire avait relâché cet individu, la populace devint plus incommode. Alors ces mots furent distinctement prononcés : "Allons dans l'église et mettons Gavazzi à la porte." Plusieurs dans la foule répétèrent ces mots, et particulièrement un homme que le capt. Ermatinger essaya d'arrêter. Ses amis le retirèrent aussi des mains de la police. Je connais cet homme de vue, mais je ne me rappelle pas bien son nom; le sergent Bryan l'a nommé dans sa déposition.

Un engagement eut alors lieu entre la police et les émetteurs, et la police disparut presque aussitôt.

Les émetteurs semblèrent alors vouloir aller dans l'église. Je parlai à celui qui paraissait être le chef. Je lui dis : "Ceci est un lieu de culte protestant; ne persistez pas dans votre attaque." Alors il me frappa et je lui rendis le coup. En même temps, un parti sortit de la porte de l'église, mais je parvins à les faire rentrer après qu'ils eurent descendu jusque vers le milieu de la rue Latour.

Les assaillants, voyant les autres rentrer dans l'église revinrent en lançant des pierres dans la porte et dans le porche, mais la plus grande partie frappèrent sur l'angle de l'église. C'est alors que ceux qui étaient dans l'église sortirent de nouveau et chassèrent les assaillants. Lorsqu'ils furent arrivés vis-à-vis la pesée, les assaillants étaient à environ 50 verges en avant. L'un des assaillants, en se sauvant, se retourna et tira un coup de pistolet. Alors ceux qui les poursuivaient tirèrent aussi. Je vis deux hommes à terre qui, je n'en doute pas, avaient été atteints par les balles de ceux qui sortaient de l'église. Je ne connaissais pas les blessés; j'ai vu depuis que l'un d'eux était Walsh. L'autre fut laissé à lui-même. Tous deux furent portés par ceux qui se sauvaient.

Huit, dix ou douze coups ont été tirés, mais je ne puis dire par qui. La plupart des armes que je vis étaient des fusils ou des carabines. Les poursuivants reportèrent leurs armes dans l'église.

Je n'ai pas laissé le marché, autant que je me rappelle, depuis sept heures jusqu'à onze heures ou minuit. Je dis positivement que l'église fut attaquée par la populace dont j'ai parlé. Je ne puis nommer ceux qui ont lancé des pierres, mais je puis en nommer qui étaient avec eux. J'ai vu un nommé Patton, qui vend des livres, Brouillet, O'Neil, celui qui a perdu la jambe, un autre qui a été assermenté hier comme Walsh, mais il faisait tout en son pouvoir pour arrêter la populace. Celui qui a été assermenté hier comme Walsh—qui a monté les dévotés de l'église et qui fut renvoyé par M. Atwater—était l'un des plus actifs dans la foule et est encore vivant. Je crois que c'est à ma suggestion que M. Atwater l'a envoyé. Cet homme monta comme s'il eût voulu aller dans l'église, mais cela fut regardé comme une farce.

Je vis l'avocat Morrison parmi ceux qui sortaient de l'église avec des armes. Je crois qu'il avait une paire de pistolets, mais je n'en suis pas certain. Il y avait aussi un nommé Buchanan, mais je ne sais pas si c'est l'avocat ou non. J'en connais plusieurs de vue, et je pourrais les montrer si je le voyais, mais je n'ai vu aucun de ceux que j'ai nommés faire feu.

Lorsque les troupes ont tiré, j'étais au milieu du chemin, environ à quarante pas de la division supérieure. A l'exception de ces coups de feu, il n'y avait pas assez de bruit sur la côte, immédiatement avant la fusillade des troupes, pour effrayer une vieille femme. Ma vieille mère était là, et elle n'était pas le moins effrayée.

J'ai entendu crier le mot "fire!" et au même instant le premier fusil de la division supérieure fut déchargé. Peut-être une minute avant cela, j'entendis la fusillade de la division inférieure. Voyant la manœuvre dans la division supérieure comme s'ils allaient tirer, je me couchai à terre et je les surveillai. D'après le mouvement des soldats, ils semblaient tirer régulièrement. Il n'y avait pas d'officier devant eux. L'enfant Hutchinson fut tué par le troisième, le quatrième ou le cinquième coup....

M. Mulholland interromp le témoin et remarque que cette partie de sa déposition ne prouve rien.

Le témoin, en réponse aux questions du coronier et du jury, répond :—J'ai vu un officier, durant la fusillade, venir précipitamment devant les soldats et relever quelques uns des fusils. Durant la fusillade, je dis au col. Dyle, "au nom de Dieu! allez prendre le maire." Les évolutions des soldats, avant de tirer, se faisaient rapidement, mais sans confusion. Je crois que c'étaient les fusils de ceux qui avaient tiré, que l'officier relevait. J'étais sous l'impression qu'ils avaient été déchargés et rechargés, et qu'ils les épauleaient pour tirer de nouveau. Je ne puis jurer qu'ils nient été déchargés, mais les premiers coups partent de cette section.

Lorsque j'étais à la porte de l'église, celui que je crois être O'Neil—un homme dont le nom est dans la liste des personnes qui ont tiré sur Walsh—vint à moi en me montrant une quantité de capsules qu'il avait dans la main, et me dit : "Connaissez-vous l'usage de ceci ? Si vous ne le connaissez pas, vous le saurez avant une demi-heure." J'ai vu George Melver parmi ceux qui sont sortis de l'église, mais je ne me rappelle pas s'il était armé. Je n'ai pas vu M. Esdaile. J'ai vu M. Augustus Heward à la porte de l'église, parmi ceux qui avaient des armes à feu, mais je ne lui en ai pas vu. J'ai vu Chs. P. Hill, encauteur, mais je ne lui ai pas vu d'armes à feu.

La volée de pierres dont j'ai parlé était lancée sur l'église, et non sur la police. Il n'y avait pas de police alors. L'attaque fut légère, mais si les émetteurs n'avaient pas rencontré de résistance à la porte de l'église, ils seraient entrés et auraient mis Gavazzi à la porte, et peut-être toutes les autres personnes. Après la fusillade, plusieurs personnes entourèrent le maire, l'accusant d'être un meurtrier, et je l'entendis répondre : "Je l'ai fait, et je suis prêt à en prendre la responsabilité." Je ne sais pas si on prononça le mot "fire." J'ai entendu un ou deux conseillers, qui étaient avec la police, crier, "défendez vous!" M. Thompson était un d'eux. Cet appel vint du lieu où était M. Thompson avec les autres. Aucun coup n'avait encore été tiré, et personne n'était sorti de l'église alors. Je crois que les trois coups de pistolets que j'ai entendus sur la côte, avant la fusillade des troupes, n'étaient qu'une bravade.

JAMES P. SPRINGLE, architecte, rend témoignage de la blessure de Chs. A. Adams, reçue lors de la fusillade de la division supérieure.

Le témoin a été lui-même frappé sur le côté de la tête par une balle, qui a emporté un morceau de son chapeau et l'a renversé à terre. Une autre balle passa à travers son habit.

JAMES HOLMES, registraire de la Maison de la Trinité, dépose :—Qu'il était à la lecture le 9 juin, et vers le milieu de la lecture, il se fit beaucoup de bruit au dehors. Un grand nombre de personnes dans l'église se rendirent à la porte et repoussèrent les assaillants. Il y avait au moins quinze personnes avec des armes à feu, mais elles ne tirèrent pas alors. Cela dura une dizaine de minutes.

J'étais environ à trente pas au-dessus de la division supérieure lorsqu'elle fit feu. Il n'y avait pas de bruit ou de riot sur la côte alors.

Q.—L'attaque sur l'église était-elle suffisamment alarmante pour justifier le recours aux armes, soit pour la repousser ou pour la prévenir ?

TÉMOIN.—Je le crois. Je ne doute point que l'entrée des émetteurs dans l'église n'eût eu les résultats les plus sérieux.

Après le feu des troupes, j'ai vu plusieurs personnes entourer le maire, et je les ai entendues se servir, à son égard, d'un langage très violent, l'appelant un meurtrier.

Il paraissait très agité et s'écria : "Je n'ai pas donné à cette compagnie l'ordre de tirer."—Il faisait allusion à la compagnie d'en haut—j'étais avec l'autre compagnie. J'ai compris qu'il admettait avoir donné à l'autre division l'ordre de tirer.

Quelques minutes avant la décharge, j'avais entendu le maire dire qu'il emploierait la force sans hésitation.

Q.—Dites précisément quelle espèce d'attaque a été dirigée contre Zion church—si les chassés ou les portes ont été brisées ou endommagées, et si quelqu'un dans l'église a été frappé ou atteint de quelque manière.

TÉMOIN.—La seule attaque que j'ai vue est celle dont j'ai déjà parlé—qu'un nombre considérable de personnes voulait entrer par la porte dans l'église.

Je ne puis identifier aucune des personnes qui ont repoussé l'attaque, ni celles qui portaient des armes.

D'après l'apparence et la conduite du parti qui cherchait à envahir l'église, je dois dire que leurs intentions n'étaient ni paisibles ni légales.

LOUIS LACROIX étant de nouveau revenu dans la boîte des témoins, continue à donner sa déposition.

Je n'ai pas reconnu M. Heward ou Howard le soir de l'émeute. J'étais de service dans la rue St. Sacrement lorsque j'ai vu le nom sur l'enseigne. La personne que j'appelle Heward ou Howard tenait son bureau à la même place, il y a deux ans, lorsque j'étais domestique chez M. Cuvillier.

Q.—Vous venez de dire que vous ne savez pas que vous avez été assigné parce que vous ne comprenez pas l'anglais. Lisez-vous l'anglais ?

TÉMOIN.—Un mot par-ci par-là. Je me rappelle que les premières lettres du nom sur l'enseigne sont Howe.—Je connais un homme de police du nom de Beaudoin qui a été blessé, mais je ne connais pas les noms de ceux qui se sont battus avec la police.

Je ne sais pas si l'homme que j'ai vu tirer sur Walsh répond au nom de Howard.

Je ne l'ai jamais entendu répondre à ce nom. Lorsque j'arrivai à l'église, j'ai certainement cru que la foule en dehors avait été attirée par curiosité pour apprendre ce qui se passait dans l'église.

Je ne vois pas ici la personne qui a tiré sur Walsh, mais si vous venez avec moi, je me montrerais bien vite.

M. MULHOLLAND.—Est ce le nom Heward ou Howard qui est sur la porte ?

En réponse à cette question le témoin décrit la position de l'enseigne comme étant sur la première porte à la droite de la bâtisse. En réponse à d'autres questions, le témoin dit : La distance entre la place où Walsh a été tué et celle où était la personne qui a tiré sur lui, est au meilleur de ma connaissance, d'environ 80 ou 90 pieds.

Il y avait plusieurs personnes qui se sauvaient des deux côtés, mais la personne qui a déchargé le fusil se tenait seule au milieu de la rue, et la personne qui a été atteinte marchait, dans le temps. Je ne puis dire quel est l'homme qui a tiré avec le revolver.

Peut-être je le reconnaîtrai si je le voyais, peut-être que non.

Walsh descendait et se retournait lorsqu'il a reçu le coup.

Quand Walsh a été tué, il n'y avait pas de confusion.

Il y avait sur les trottoirs des personnes qui couraient. Il y avait eu quelque confusion auparavant. Lorsque l'homme sortit avec le revolver et tira, la foule se dispersa. Simard était près de moi lorsque Walsh a été frappé, mais il n'y avait aucune autre personne près de moi.

La personne qui a tué Walsh a parlé au capt. Ermatinger ce soir-là, et après que les soldats eurent tiré, la même personne se rendit au lieu où se tenaient le capt. Ermatinger, M. Homier, et le maire, je crois.

Ici, M. Devlin fit application pour un warrant contre les personnes que les hommes de police disaient pouvoir identifier comme ceux qui avaient tué Walsh.

Le coroner dit que l'application recevrait son attention.

Des pierres furent jetées par la populace. Aussitôt, une personne sortit, je ne sais d'où, et au milieu de la rue, déchargea un revolver. J'étais à environ six pieds de la personne qui a tiré le revolver.

Il n'y avait pas de lutte, en ce moment, entre la police et la foule.

Je ne connais pas la personne qui a déchargé le revolver. Il a été déchargé sur le peuple au moment où il fuyait. Avant cela, la police avait repoussé les émetteurs.

Après que l'homme au revolver eut tiré plusieurs coups, un autre, habillé de noir, sortit avec un fusil ou une carabine à deux coups et tira sur une personne du nom de James Walsh qui se baissait au moment où il a été atteint.

L'homme qui a déchargé le fusil se tenait au milieu de la rue, à environ quinze pieds au-dessus de la pesée. Lorsque j'ai vu Walsh d'abord, il tombait; et il se releva sur un côté et se retourna du côté de l'homme qui avait tiré sur lui. Cet homme tira de nouveau et Walsh tomba à terre en roulant. Je ne puis dire si Walsh a été tué par celui qui a déchargé le pistolet ou par celui qui a déchargé la carabine.

Ces deux personnes n'étaient éloignées que de trois pieds lorsqu'elles ont déchargé leurs armes.

Celui qui avait le revolver a d'abord tiré deux ou trois coups, et ensuite le même et la personne qui portait la carabine ont tiré au même temps.

Je connais Walsh depuis quinze mois. Il était à environ soixante pieds de la personne qui a tiré.

Quand j'ai vu tomber Walsh, j'étais à environ 20 ou 30 pieds de lui, au coin de la pesée. Je ne lui ai vu à la main ni pierre ni bâton. J'avais vu Walsh essayer d'entrer dans l'église, mais il avait été repoussé par quelqu'un qui était à l'intérieur.

Walsh paraissait avoir bu, mais il n'était pas ivre pour l'empêcher de marcher.

Lorsque les soldats ont tiré, il n'y avait pas d'émeute en avant de la division d'en haut.

Je ne connais ni celui qui a tiré le revolver ni celui qui a tiré le fusil à deux coups.

JOHN HELDER ISAACSON, notaire, dépose : Dans la soirée du 9, j'étais sur le marché à la fin. Immédiatement avant que les troupes aient tiré, je me tenais à quelques pieds de distance, de la division d'en haut. Après le feu, je me suis rendu vers la division d'en bas.

J'ai entendu un officier s'adresser à la division d'en bas et faire exécution : "Qui diable tira a donné l'ordre de tirer ?"

Ne recevant point de réponse l'officier fit de nouveau la question, d'une voix plus forte. Alors, un des hommes répondit : "Je crois que c'est un civil." L'officier demanda alors : "Que diable avez-vous à faire avec le commandement d'un civilien ?"

J'ai entendu l'officier réprimander ses hommes pendant quelques minutes, mais je ne puis rapporter au juste les expressions dont il s'est servi.

Avant le feu de la division supérieure, j'ai entendu distinctement le mot "fire." Je ne puis dire qui l'a prononcé. La voix paraissait venir de vers le côté gauche de la division inférieure. L'officier que j'ai entendu s'adresser aux troupes était un homme d'environ six pieds.

J'ai la vue courte et je distingue difficilement les traits. Il se tenait un peu en arrière de la gauche de la division inférieure.

JOHN OSTELL, écrivain, est examiné de nouveau et continue :

J'ai visité le terrain, accompagné de Sir James Alexander et du col. Hogarth. Sur leur rapport, corroboré par celui du Dr. Mc Donnell et d'autres personnes, j'ai marqué sur le plan la position respective des deux divisions.

La distance entre elles était de 37 pas, 924 pieds anglais.

La distance entre la division supérieure et la première porte qui conduit à Zion church était de 65 verges.

La distance entre la division inférieure et l'Engine House de 92 verges—de la division inférieure à la Weigh House, au coin de la rue des Fortifications de 117 verges.

BENJAMIN DUNN, grand connétable de Montréal, dépose :

Dans la soirée du 9 juin, je me rendis sur l'ordre du col. Ermatinger, à la place à la fin de la tête de dix constables spéciaux. Il y eut un conflit entre la foule et la police.

J'ai vu un homme frapper le capt. Ermatinger, et la police fut dispersée. Presque immédiatement après, un certain nombre de personnes sortirent de l'église. J'étais alors presque en ligne avec la rue Latour. Je vis M. Morrison, avocat, armé de deux pistolets, à ce qu'il m'a paru. Un autre avait un pistolet à cinq ou six coups, qu'il tirait en avant.

Je vis un autre individu avec un fusil à deux coups. Il était derrière celui qui avait le revolver. Je le vis décharger son fusil. Il visait un homme qui se sauvait bien vite, et il n'y avait personne près de lui. Lorsque le premier coup fut tiré, il parut chanceler, mais je ne sais pas s'il était blessé.

Après un second coup, il tomba. Celui qui tirait avait mis un genou à terre et visait. Je ne sais pas si celui qui avait le revolver avait cessé de tirer alors.

Celui qui fut tué était à 20 ou 25 verges de celui qui tirait sur lui. Ce dernier venait de la direction de Zion church. Je n'ai pas reconnu celui qui avait le fusil double. Je ne le connais pas. Il était de moyenne grandeur, et avait des habits foncés, avec un chapeau de paille ciré, dont la couleur était jaunâtre. Après avoir tiré, il retourna vers l'église.

Je n'ai pas vu M. Mordoch Morrison décharger les pistolets qu'il avait. J'étais un peu plus bas que la rue Latour, de l'autre côté de la rue, lorsque je vis ces deux coups de feu. Je ne connais pas celui qui est tombé après le second coup de fusil double. Celui qui le tirait était un peu plus bas que la rue Latour. Je connais bien M. Augustus Heward, courtier. Celui qui fut tué se sauvait aussi vite qu'il pouvait lorsqu'il fut atteint. Je n'ai reconnu aucun de ceux qui attaquèrent la police.

Je connais M. Robert Esdaile de vue. Autant que j'ai pu voir, il n'y avait pas de nécessité pour les personnes sortant de l'église, de tirer sur les émetteurs, parce que les troupes arrivaient sur la place, et qu'il n'y avait pas d'émeute suffisante pour justifier ces coups de feu. Mais je n'étais pas en position pour voir tout ce qui avait lieu devant l'église, avant que le premier homme ait été tué.

ennemi. Les personnes de l'église dispersèrent la populace. Lorsque celui qui avait le revolver commença à tirer, la foule se dispersa. Le revolver et le fusil à deux coups furent déchargés en même temps, mais je crois que c'est celui qui avait le fusil qui atteignit l'homme que je vis tomber, car je le vis visser sur lui comme je visais sur une tourte. J'étais en arrière d'eux, mais je les voyais de côté pendant qu'ils tiraient.

M. EVANS.—Pourquoi n'avez-vous pas arrêté cet homme ?

TÉMOIN.—C'est vrai, mais je ne l'ai pas fait. Je n'avais pas de force suffisante; ayant entendu dire qu'il y avait dans l'église un certain nombre de personnes de Québec, j'ai cru qu'il n'était pas sûr de l'arrêter. Je n'ai pas essayé d'arrêter.

GEORGE SPENCE, gentilhomme, dépose :—Dans la soirée du 9 juin, j'étais dans l'alle gauche de Zion church, à côté de M. Augustus Heward. Ayant entendu des coups de feu au-dehors, Heward sortit avec dix ou douze de nous.

Voyant les troupes défilé à travers la rue, nous retournâmes dans l'église. Je crois qu'il y avait des armes à feu entre les mains de ces personnes. M. Heward était parmi elles. Il retourna avec moi dans l'église, où il resta jusqu'à la fin; alors je sortis avec lui.

M. Heward et moi restâmes dans l

CORRESPONDANCES.

EDUCATION.

M. le Rédacteur, Permettez-moi de soumettre à votre considération...

Est-ce que l'éducation élémentaire progresse dans le Bas-Canada? Ah! malheureusement!

C'est donc à ce sujet que je me bornerai aujourd'hui et je tâcherai de dissiper, au tant qu'il sera en mon pouvoir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

Il est douloureux de voir que parmi une population intelligente comme le peuple Canadien...

Mais prenons nous les moyens de sortir de cette ignorance qui nous met devant les yeux un voile qui nous empêche de voir...

contre la violation des bills d'amnistie et d'indemnité, puis de solliciter une légitime réparation.

Vous en concluez qu'aujourd'hui, il n'y a pas une personne indépendante et éclairée qui puisse conserver l'espoir qu'un jour viendra où nos amis et moi, nous nous demandons...

Mais nous ne sommes pas à votre opinion. Nos convictions sont aujourd'hui les mêmes qu'elles étaient hier, ce qu'elles seront demain.

Peut-être en pouvait-il être autrement? L'indemnité plus de onze années, le bill d'amnistie, le bill d'indemnité proposés par l'hon. M. Lafontaine, dans la session de 1849, se sont fait attendre.

Nos adversaires d'ailleurs étaient plus nombreux que ceux d'aujourd'hui. Toute la presse anglaise avait décliné l'opportunité et les principes qui avaient déterminé la présentation de ces lois de réparation et de conciliation.

Vous n'avez pas à discuter le principe. Une loi a été rendue par le parlement impérial, la presse canadienne, la presse anglaise reconnaissent que cette loi a été violée par la majorité de la commission.

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

Non, non, nos convictions n'ont pas été ébranlées. Notre foi est toujours vive et ardente. Aussi, je vous en donne l'assurance au nom de mes amis, comme en mon nom...

couvert de montagnes et par la même peu propre à l'agriculture et quant au commerce du bois de construction et de sciage...

M. Sicotte est un gentilhomme, un avocat distingué, mais il n'a pas encore fait ses preuves. Comment remplira-t-il la tâche ardue qui est imposée au commissaire des terres de la couronne?

Nous ne voudrions rien préjuger; néanmoins, si nous le voyions s'associer aux hommes qui ont aujourd'hui la conduite des affaires, nous aurions franchement qu'il perdrait de notre estime.

Notre espoir est de voir que certaines doctrines ministérielles qu'il a souvent combattues en chambre...

Car, malgré les changements qui vont s'opérer, il faut se bien tenir dans l'esprit que les mêmes sentiments politiques animent le ministère, et celui qui professe des idées libérales en pourra largement en fait de législation...

La nomination de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

De plus la ligne de M. Cuffin offre à ce comté l'avantage inappréciable de choisir son marché; par la ligne de New-York et les passagers seront déposés dans la rue St. Denis, ou entraînés par des chevaux à travers toute la ville jusqu'à la pointe St. Charles, pour être déposés là.

alternatif que d'abandonner à d'autres mains les voies tortueuses de l'intrigue et de la corruption.

Placés dans les conditions que nous avons dites, peu d'hommes se trouvent qui portent la vertu de la résignation jusqu'au point de sacrifier de bon cœur les honneurs et le salaire qui s'y rattache, aux exigences d'un devoir prescrit par le sentiment du juste de l'honnêteté; en sorte qu'oubliant ce qu'ils doivent à leur conscience et à leur réputation, ils ne reculent devant aucun moyen pour surmonter le plus longtempé possible après le naufrage de leur popularité.

Est-il besoin de dire qu'en traçant ces lignes, nous faisons l'histoire de toutes les administrations qui se sont succédées depuis l'union des Canadas?

S'agit-il de réchauffer le zèle d'une majorité dégoûtée de ses maîtres par les scandales auxquels elle était obligée d'assister chaque jour? Tantôt on faisait sonner les écus du trésor; on créait de nouvelles places, de nouvelles sinécures pour se débarrasser des plus turbulents et fermer la bouche aux autres, en leur faisant entrevoir le prix de leur trahison; tantôt on faisait miroiter à ses yeux un projet de réforme, comme le règlement de la question des réserves de clergé, l'acte seigneurial ou le bill de représentation, pour l'induire à sanctionner des iniquités comme le vote des \$4,500 pour indemniser les membres du conseil législatif, ou à se faire donner un vote de confiance après une défaite.

Pour nous qui connaissons parfaitement ces faits et qui il a été donné d'observer le jeu des fils qui font mouvoir certains hommes, n'avons-nous pas raison d'exprimer des craintes sur le succès de la cause du peuple quand il s'agit de vider le différend entre le seigneur et le censitaire?

Non, nous n'avons pas confiance dans l'administration actuelle, car nous savons qu'elle ne voudra pas résoudre la question seigneuriale et qu'elle ne paraîtra y tenir que pour s'en faire un rempart contre les flots menaçants de l'indignation publique.

Faudrait-il de la conclure qu'il vaudrait mieux renoncer à l'agitation qui nous ne pouvons encore voir dans l'avenir? Ce n'est pas la victoire qui persévérera jusqu'à la fin.

EXPOSITION PROVINCIALE.—Le bureau d'agriculture a résolu de tenir une grande exposition provinciale d'agriculture et d'industrie, sous les auspices du gouvernement, à Montréal, les 27, 28, 29 et 30 septembre prochain. A cette fin, un comité composé de MM. Wm. Workman, J. L. Beaudry, B. H. Lemoine et J. Leeming a été nommé par le bureau. Ce comité a publié un prospectus relatant l'entreprise et demandant la coopération de tous les hommes influents du pays; et il espère que chaque classe d'artisans, mécaniciens, agriculteurs, etc., fourniront leur contingent pour que cette exposition se fasse sur le plus grand pied possible.

Des prix seront accordés, autant que possible, à tous ceux qui en méritent. Toute communication devra être adressée à M. J. Leeming, secrétaire du comité, rue St-François-Xavier.

Chemin de fer de Montréal et Bytown. Nous apprenons qu'à une assemblée du conseil municipal des townships d'Alfred et Longueuil, une résolution a été adoptée pour requérir la municipalité du comté de patroniser le chemin de fer de Montréal et Bytown et recommander, en même temps, un vote de \$50,000 en faveur de cette ligne.

Nous apprenons aussi que le surintendant des comtés unis de Russell et Prescott a communiqué une note au maire du comté de Deux-Montagnes, faisant appel à ce comté pour l'engager à adopter la ligne projetée pour le chemin de fer de Montréal et Bytown, et enfin que Russell et Prescott voteront \$50,000 à cet effet.

Le comté de l'Outaouais s'agit également et a nommé une députation composée des hommes les plus influents de cette localité, savoir: Edward Cole, écrivain, J. P. de la Petite Nation, F. S. McKay, écrivain, N. P. du même lieu, G. W. Cameron, écrivain, de Loebhar, J. St. Georges, agent des terres de la couronne, de Buckingham, laquelle doit se rendre à l'assemblée du conseil municipal qui a lieu aujourd'hui, le 5 de juillet, à St. Benoît, pour engager la municipalité des Deux-Montagnes à adopter la même ligne.

Le comté de Carleton se propose de voter \$100,000 pour aider à la construction du chemin de fer de Bytown et l'embroke et a adressé une copie des résolutions passées à la dernière assemblée qu'il a tenu, pressant la comté des Deux-Montagnes d'adopter la ligne de chemin de fer de Montréal et Bytown comme celle qui serait la plus propre à servir les intérêts de la partie du pays située entre les deux terminus.

EXHIBITION PROVINCIALE D'AGRICULTURE QUI AURA LIEU, A MONTREAL, EN SEPTEMBRE 1853. Nous sommes requis par M. Leeming, le secrétaire, de dire qu'en addition à la liste des prix qui paraîtra dans le Farmer's Journal, mercredi, on accordera différents prix spéciaux dont les particularités ne sont pas encore prêtes à être livrées à la publicité; que le règlement général de l'exhibition sera publié sous peu, et que le comité local est autorisé à ajouter \$25 comme prix pour la médaille pompe à feu, laquelle somme a été déposée entre les mains du trésorier par les propriétaires du Montreal Gazette.

La liste des prix qui paraîtra en anglais, mercredi, dans le Farmer's Journal paraîtra aussi en français sous quelques jours, et le comité a pris des arrangements pour en assurer la circulation dans tout le Bas-Canada. Comme plusieurs de nos amis pourraient désirer se procurer une liste des prix, nous leur recommandons de s'adresser à M. Hew Rimsay, rue St-François-Xavier, sans perdre de temps.

M. Leeming nous charge aussi de faire savoir qu'il sera heureux de recevoir des suggestions touchant les omissions ou les changements à faire dans la liste des prix, pourvu qu'on les lui envoie, franches de port, d'ici au 25 de juillet.

Toutes les lettres devront porter la suscription: Exhibition Provinciale d'Agriculture, Septembre, 1853.

M. T. Napoléon Cadieux, ci-devant de la Pointe-aux-Trembles, résidant à Troy, New-York, vient d'être admis à la pratique de la médecine à New-York.

Chacun s'amusa le mieux qu'il put jusqu'à vers six heures, où la locomotive rappela les passagers à leurs sièges. Le convoi reparti, mais nombreux, et fut suivi par les mêmes braves qui l'avaient accueilli en arrivant, de même que sur toute la route jusqu'à un point où le convoi fut arrêté par le train de l'Iron Duke, enclanché de leur voyage.

Malgré l'influence des passagers, il n'y eut pas un seul accident à déplorer, et nous espérons que le voyage sera répété de nouveau.

Une ligne directe pour le commerce a été ouverte entre Montréal et Brantford. Le Propeller Oxford appartenant à M. G. S. Wilkes de cette ville, a transporté, la semaine dernière, une cargaison de marchandises et de fer pour chemins à lisses.

Le fils du conseiller Adams, blessé durant l'émeute du 9 juin au soir, est mort des suites de sa blessure le mardi dernier au soir, à la demeure de son père. C'est la onzième victime de cette émeute.

Quelques journaux anglais ont annoncé la mort de M. O'Neil, qui avait aussi reçu une blessure durant l'émeute, mais qui le Herald contredit ce fait et dit qu'on espère que M. O'Neil recouvrera de sa blessure.

Parmi les étrangers arrivés, mercredi soir, à l'hôtel Terrence, on remarque la comte et la comtesse d'Ellesmere, Lady Alice et Lady Blanche Egerton, Lord Gilbert Grosvenor, le capitaine A. Egerton et quatre domestiques. A St. Lawrence Hall, Lord Plantagenet et sa suite.

Le Naut de comté de Perth dit qu'il parle d'un diner ministériel dans cette ville.

INCENDIE DANS LE PORT; DESTRUCTION DU BATEAU A VAPEUR ST-JOSEPH, ETC.—Hier matin, entre six et sept heures, le capitaine Kelly, de la barque Jessie, de Siglo, récemment arrivé de Buxport, (Maine), est amarré au quai d'Olivier, où elle avait été amarrée samedi soir par le vapeur Saint-Joseph, appartenant à M. Verault, de la Pointe-Lévy, s'apercevant que le feu était à bord du Saint-Joseph, amarré lui-même à la barque, et s'était déjà communiqué à l'explosion. Les gens du bateau craignant une explosion, l'équipage de la barque essaya de le couler bas en pratiquant une ouverture à son fond; mais n'y réussissant pas, le capitaine Kelly l'envoya en dérive, et s'occupa de sauver quelques effets précieux de sa propre barque, qui étant sur le point avait déjà pris feu lorsque M. l'inspecteur Wells et les pompiers arrivant se mirent à lancer de l'eau dans la cale où le feu avait pénétré et avec l'aide d'ouvertures pratiquées dans le fond du bâtiment on réussit à le couler bas, après avoir coupé deux de ses mâts que le feu avait aussi gagnés et consumés en partie, avec leurs voiles et leurs agrès.

Dependant le Saint-Joseph, allant en dérive comme un brûlot parmi les nombreux bâtiments ancrés dans le port, au grand danger de plusieurs d'entre eux qui ne furent sauvés qu'avec peine, accrocha le beaupré du brick Erin, capitaine Walsh, de New-York, qui était à l'ancre vis-à-vis du quai de la Reine, et y mit le feu qui se communiqua aux voiles, et à la poule et autres parties de l'avant du bâtiment. Ce ne fut qu'avec de grands efforts que l'équipage, aidé de la police riveraine, parvint à l'éteindre, et que deux autres bateaux à vapeur réussirent à dégager le brûlot et à l'entraîner à quelque distance plus loin, où brûlé jusqu'à la flottaison, il coula bas dans dix ou douze brasses d'eau.

Le Saint-Joseph était tout neuf, destiné au remorqueur, et avait le contrat pour le service de la quarantaine à la Grosse-Île. Il avait coûté environ \$2500, et n'était assuré que pour \$1500. C'est un moins une perte de \$1000 pour son propriétaire.—Canadien.

INCENDIE A LA POINTE-LÉVY.—Samedi, vers 4 heures de l'après-midi, deux granges appartenant à M. Ignace Samson, près de l'ancienne église de la Pointe-Lévy, ont été consumées par le feu, et un cheval appartenant à un charretier du nom de Bernier a péri dans les flammes. Une maison voisine, appartenant à M. Flamaud, a été endommagée, et le feu a aussi gagné l'église et y a fait pour environ \$30 de dommages avant qu'on soit parvenu à s'en rendre maître.—Canadien.

Un noyé a été trouvé à l'île-aux-Grues le 18 juin, sous des circonstances extraordinaires. Taille d'environ 5 pieds et demi; cheveux châtain; gros favoris; frotte de casimire; chemise de coton; pantalons de casimire transparent. Un fil de fer de trois quarts de pouce, après lui avoir enlaidé le corps, lui fut porté le col, puis lui descendit derrière le dos, pour aller lui lier les bras en deux endroits. Le même fil lui liait les mains ensemble et les bras derrière le dos.

Il est visible qu'on l'a lié de force, et qu'on l'a ensuite jeté à l'eau.

Il était âgé de 27 à 30 ans; il n'a été dans l'eau que de 10 à 15 jours tout au plus. L'enquête a été faite par le capitaine Antoine Lavioie, J. P.—(Journal de Québec.)

Lola Montès est en ce moment à San Francisco et fait fureur sur les théâtres... et ailleurs.

UN NOBLE MUCENT.—Pour honorer la mémoire du duc de Wellington, on doit fonder une école où les enfants des officiers de l'armée seront admis gratis. La reine a souscrit \$5,000, le prince Albert et le duc de Cambridge (cousin de la reine) chacun \$2,000 et il y a différentes souscriptions de \$500 à \$1000.

Les souscriptions se montent déjà à \$400,000 piastres et atteindront bientôt le chiffre de \$500,000.

La loi du Maine a passé dans le Sénat de New-York et un correspondant du Times de New-York croit qu'elle passera aussi dans la chambre d'assemblée.

La loi du Maine a été adoptée au Michigan à une majorité d'environ 20,000 voix.

Les cultivateurs du Kentucky, dans les Etats-Unis, ont déjà récolté leur blé.

On dit que le commerce des esclaves prend un accroissement considérable dans les mers de l'Inde Occidentale.

Un journal italien dit qu'un prêtre a été spécialement délégué par le pape pour sacrer et couronner l'empereur d'Italie, à sa requête.

Quatre mille Hongrois ont reçu leurs passeports pour l'Amérique. Ils vont presque tous en Californie. On leur a fait promettre de ne jamais revenir en Autriche.

Une nouvelle religion a été fondée en Perse par un Mahometan qui rejette le Koran et ne veut reconnaître d'autre autorité

Carnet de Nouvelles.

